



Conduite en état d'ivresse, plus de permis, multirecidiviste

Par **In0965**, le **30/04/2012** à **23:35**

Bonjour,

Mon ami a été arrêté en état d'ivresse, sans permis de conduire, prenant un sens interdit. Il est multirecidiviste (plusieurs incarcérations pour le même motif). Il a été condamné à 1 an de prison ferme + 6 mois d'un sursis, annulé. Il était sorti de sa précédente incarcération il y a tout juste 2 mois. On lui avait retiré le bracelet il y a une 20aine de jours.

Les gendarmes l'ont arrêté, conduit à la gendarmerie, sont venus me chercher pour me permettre de récupérer le véhicule et que je leur donne la carte grise. Mon ami était encore en état d'ivresse quand ils me l'ont ramené à la maison dans la soirée, me précisant qu'il devait se représenter le lendemain à 14 h 00 à la gendarmerie. Nous nous y sommes rendus, et là, garde à vue, puis le lendemain, comparution immédiate, et incarcération.

N'y aurait il pas là, un vice de procédure ou de forme, ou autre chose qui pourrait le faire libérer ?

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **01/05/2012** à **10:19**

bjr,

au lieu de chercher un vice de procédure que seul un avocat connaissant le dossier pourrait

éventuellement trouver, vous devriez plutôt chercher un établissement spécialisé pour soigner votre ami qui par son comportement met en danger sa propre vie mais surtout celle des autres.

Par **In0965**, le **01/05/2012** à **23:21**

bjr, merci de votre réponse, mais j'ai bien sûr un centre en vue, cependant, avec une condamnation de 18 mois, il lui faudra perdre tout ce temps de façon inutile avant de pouvoir être soigné. C'est afin de raccourcir ce temps qu'il me semble que seul un vice de procédure pourrait être une solution.

Je vous remercie également de votre précision quant au danger qu'il représente, bien évidemment surtout pour les autres...

Par **Tisuisse**, le **01/05/2012** à **23:21**

Bonjour In0965,

Je vous invite à lire les différents dossiers qui sont en en-tête de ce forum de droit routier, en particulier ceux relatifs à la conduite sous alcool et à la conduite sans permis.

A mon humble avis, votre avocat aura pratiquement aucune chance de trouver un vice de procédure pour faire annuler la comparution au tribunal. En attendant, il va certainement, cet avocat, vous pomper une certaine somme pour un résultat quasi nul. Il me paraîtrait plus judicieux de commencer par vous poser les bonnes questions, à savoir le fait qu'il soit multirécidiviste. Les condamnations précédentes n'ayant pas, semble-t-il, servi de leçon, la justice va frapper plus fort.

Par **In0965**, le **02/05/2012** à **00:11**

Voulez vous dire que la justice va frapper plus fort que les 18 mois si jamais mon compagnon fait appel ? C'est effectivement ce que je crains en faisant appel, mais d'un autre côté n'y a t il pas moyen de leur faire comprendre qu'après 5 condamnations à de la prison ferme sans résultat, il serait peut être plus utile de lui faire subir sa peine dans un centre de soins plutôt qu'en détention ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **02/05/2012** à **07:30**

Ce n'est pas le rôle du juge de la juridiction pénale. De plus, il n'y a pas de place "pénitentiaires" dans ce type d'établissement. Votre compagnon, s'il doit suivre un traitement, le fera très certainement hors milieu carcéral, donc une fois qu'il aura recouvré sa liberté, mais ce n'est pas sa propension à l'alcool qui est la cause d'une conduite sans permis ni sans

assurances.

Avez-vous lu les dossiers que je vous ai indiqué ?